



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

#### Modification de la loi sur l'énergie

Avec ce projet, le Conseil fédéral veut accélérer le développement de la production d'électricité renouvelable. Pour cela, il prévoit d'une part d'accélérer les procédures de planification et d'autorisation pour les installations hydrauliques et éoliennes les plus importantes. D'autre part, il entend accélérer le développement du photovoltaïque et du solaire thermique en permettant la déduction fiscale des investissements faits pour des installations solaires sur de nouvelles constructions et en étendant la possibilité de la procédure d'annonce.

Date d'ouverture: 2 février 2022

Date limite: 23 mai 2022

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:  
[https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/4/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/4/cons_1)

10 février 2022

Chancellerie fédérale

